



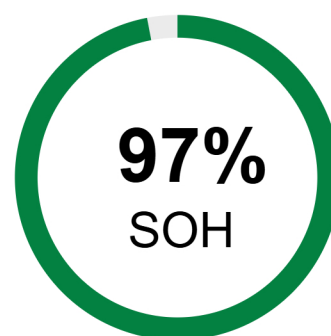
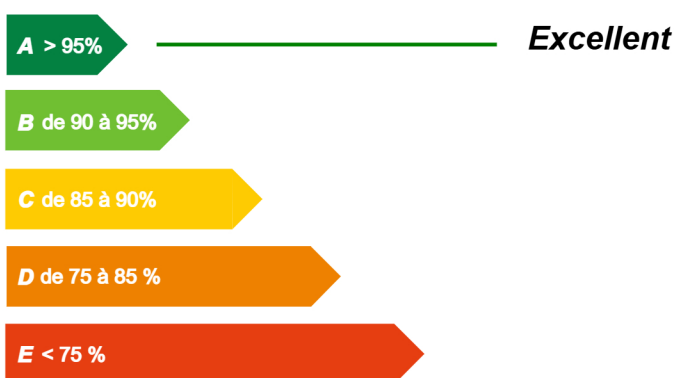
MY BATTERY HEALTH POUR VPAUTO

CONTRÔLE DE LA BATTERIE HAUTE TENSION

IDENTIFICATION DU VÉHICULE : Fiat 500

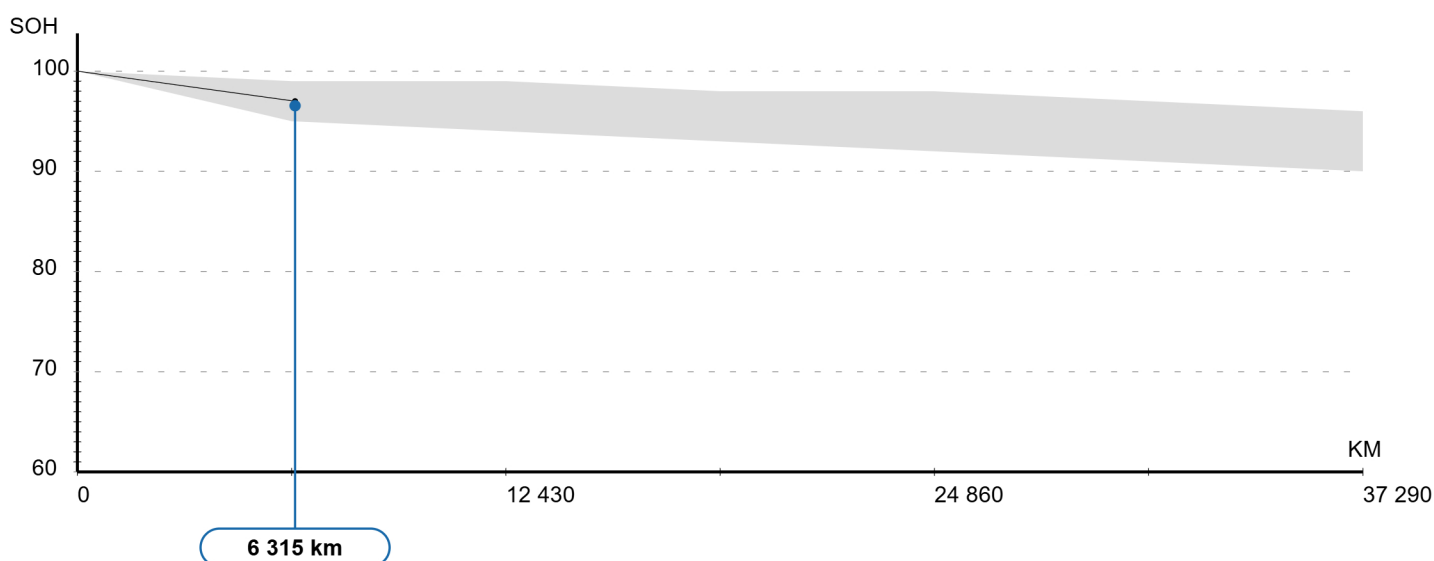
Modèle	Immatriculation	Odomètre	NIV	Date de fabrication
long range (118cv)	GP-470-ER	6 315 km	ZFAEFAA40PX142532	30-05-2023

ÉTAT DE LA BATTERIE (SOH) :



Estimé à partir des données renseignées.

État de la batterie comparé à la tendance générale des véhicules électriques.



Rapport n° MVLFC34917
du 17-09-2025 11:58:48

La vérification de l'authenticité de ce document
s'effectue sur <https://report.mybatteryhealth.com>



Code de sécurité : BNVK6LDZ1BA49JBIX84W

EXPLICATION SUR LES TESTS DE BATTERIES

Autonomies estimées

	ÉTÉ (25°C)	HIVER (0°C)
Cycle urbain :	314 - 347 km	239 - 264 km
Cycle autoroute :	254 - 281 km	218 - 241 km
Cycle mixte :	289 - 319 km	237 - 262 km

La capacité énergétique de la batterie haute tension

La batterie haute tension embarquée dans les véhicules électriques et hybrides assure le stockage de l'énergie nécessaire à son fonctionnement. Cependant, une partie de cette énergie sert de marge de sécurité pour des raisons de protection et de longévité du système de stockage électrique. On distingue donc la capacité énergétique brute (énergie totale stockée) et la capacité énergétique nette réellement exploitable pour déplacer le véhicule. La quantité d'énergie est mesurée en kilowattheures (kWh).

La capacité nette d'une batterie neuve de votre véhicule est de **37 kWh** et la capacité résiduelle actuelle mesurée est de **36 kWh**.

Comment l'état de santé de la batterie est-il calculé ?

L'état de santé (SOH) de la batterie est exprimé en pourcentage et reflète sa dégradation par rapport à sa capacité neuve. Il résulte du calcul suivant :

$$\text{S.O.H} = \frac{\text{Capacité nette résiduelle de la batterie}}{\text{Capacité nette de la batterie neuve}}$$

Nous garantissons nos résultats avec une précision de l'ordre de 1%.

Comment sont effectués les tests de batterie ?

Les tests de batterie sont réalisés à partir des données enregistrées par l'ordinateur de bord du véhicule. Ces données peuvent inclure les derniers trajets réalisés et les charges effectués.

Afin de garantir que la capacité de la batterie affichée sur le rapport établi le jour de la commande reflète l'état réel de la batterie, My Battery Health peut selon les paramètres jugés les plus pertinents, utiliser les données du BMS (Battery Management System) du véhicule ou calculer ces valeurs à partir de l'historique des données du véhicule.

Nos algorithmes recalculent alors la capacité énergétique du pack puis le S.O.H. Une fois ces données validées, notre intelligence artificielle effectue une comparaison à l'intégralité des tests disponibles pour un même type de véhicule et indique alors l'état global de la batterie haute tension par rapport aux moyennes pour un kilométrage identique.

Confidentialité - Protection des données à caractère personnel

Les informations demandées au CLIENT sont nécessaires au traitement de la Commande. L'EDITEUR a déclaré la collecte et le traitement des données personnelles des CLIENTS auprès de la CNIL. L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du compte (informations, données de connexion...) sera conservé et archivé par l'EDITEUR ou sur les serveurs de la société OVH France. Le CLIENT s'engage à accepter de recevoir les emails adressés par l'EDITEUR et à ne pas en bloquer la réception. L'EDITEUR pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement, sur tous supports reçus ou conservés directement ou indirectement. L'EDITEUR s'engage à ne communiquer ces informations à des tiers que sur réquisition d'une autorité judiciaire ou administrative. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi Informatique et Liberté, le CLIENT dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait des toutes données personnelles collectées par l'EDITEUR.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un message électronique à l'adresse :

contact@mybatteryhealth.com